

CHARTE ECHE 2021-2027

Mobilités des étudiants à des fins de stage

Les étudiants de nos BTS CCST, BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS ont la possibilité de réaliser une période de stage en mobilité en Europe ou dans un pays tiers associé au programme dans le cadre du programme **ERASMUS+ pour l'enseignement supérieur.**

Critères de sélection et modalités d'accès au programme

Chaque étudiant inscrit dans l'un de ces 3 BTS est éligible au programme.

Les étudiants candidats à la mobilité sont sélectionnés et accompagnés dès le premier semestre dans l'organisation de leur mobilité par un enseignant référent et la personne en charge de la coordination du programme Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Les critères de sélection prennent en compte la motivation, les résultats, le niveau de langue, l'attitude, l'assiduité, la posture du candidat. L'indice boursier (CROUS) est également examiné.

Une préparation linguistique est proposée aux étudiants qui le nécessitent.

Attribution des bourses

La bourse attribuée dépend de la destination et de la durée du stage. Elle est versée en intégralité au participant avant son départ.

Les étudiants en situation de handicap ou en affection de longue durée et ou boursier échelon 6 et 7 bénéficient d'une bourse Erasmus+ complémentaire.

Après la mobilité

La période de stage en mobilité est reconnue par :

- La délivrance d'un Europass pour les mobilités réalisées dans un pays européen,
- L'attribution d'ECTS
- La délivrance d'un supplément au diplôme

Tout étudiant qui bénéficie d'une bourse Erasmus s'engage à respecter le **charte de l'étudiant Erasmus** consultable [ici](#) ou sur notre page dédiée à Erasmus+.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos enseignants ou de la coordonnatrice ERASMUS+ pour l'enseignement supérieur à l'adresse mail suivante :

annlyse.turquet@ac-reunion.fr